

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 16 mars 2021

Convocation du : 05/03/2021

Le seize mars deux mille vingt et un à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **CAZALIS**, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de **Jean Claude LASSALLE**, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, E DUFOURG, S MOULLEC, L AMAURY, A BALSAMELLI, C EBERHARDT,
H MARQUETTE, S BONNIN, F ROUCHALEOU

PROCURATION : VLAGARDERE à JC LASSALLE

SECRETAIRE : Sabrina MOULLEC

ORDRE DU JOUR :

- Comptes administratifs/Comptes de gestion 2020 –Commune et Sce de l'eau
- Affectations des résultats
- Vote des 3 taux
- Vote des budgets 2021
- Loyers auberge
- Stationnement caravane à l'auberge
- Questions diverses

Monsieur le Maire introduit la séance en rappelant que le vote du budget est un rendez-vous qui permet de mettre en route le programme pour lequel le conseil a été élu pour :

- soutenir l'auberge communale, l'école et les associations
- redynamiser la bibliothèque
- entretenir le patrimoine communal
- sans augmenter les impôts locaux

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont participé à la commission finances.

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour :

- Validation du rapport du 6 février 2021 de la CLECT et montant de l'attribution de compensation
- Affaire BORDESSOULES Philippe (mobil home)
- Protocole accord pour le parc photovoltaïque

⇒ COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2020 :

La secrétaire de mairie présente les comptes administratifs 2020.

Elle informe que pour la commune les restes à réaliser pour 2020 en investissement sont :

Aménagement de la salle des fêtes : 18 343. 93 euros

Achat remorque agricole : 2 2622 euros

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020

COMMUNE DE CAZALIS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Francis ROUCHALEOU, doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Jean Claude LASSALLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		11 538,96 €	4 311,37 €		4 311,37 €	11 538,96 €
Opérations de l'exercice	165 420,27 €	182 962,40 €	25 977,44 €	60 677,70 €	191 397,71 €	243 640,10 €
TOTAUX	165 420,27 €	194 501,36 €	30 288,81 €	60 677,70 €	195 709,08 €	255 179,06 €
Résultats de clôture		29 081,09 €		30 388,89 €		59 469,98 €
Restes à réaliser			20 965,93 €		20 965,93 €	
TOTAUX CUMULÉS		29 081,09 €	20 965,93 €	30 388,89 €	20 965,93 €	59 469,98 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		29 081,09 €		9 422,96 €		38 504,05 €

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DE L'EAU 2020

Service de l'eau de CAZALIS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Francis ROUCHALEOU, doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Jean Claude LASSALLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		50 056,38 €		25 087,83 €		75 144,21 €
Opérations de l'exercice	13 302,80 €	17 820,06 €	7 558,00 €	5 114,00 €	20 860,80 €	22 934,06 €
TOTAUX	13 302,80 €	67 876,44 €	7 558,00 €	30 201,83 €	20 860,80 €	98 078,27 €
Résultats de clôture		54 573,64 €		22 643,83 €		77 217,47 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		54 573,64 €		22 643,83 €		77 217,47 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		54 573,64 €		22 643,83 €		77 217,47 €

Invité à sortir, Monsieur le Maire demande au doyen d'âge, Francis ROUCHALEOU de faire voter les comptes administratifs de la commune et du service de l'eau.

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité valide les comptes administratifs 2020 **9 POUR**

COMPTES DE GESTION 2020 COMMUNE ET SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est le reflet du compte administratif à la Trésorerie.

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité valide les comptes de gestion 2020 **9 POUR**

⇒ AFFECTATIONS DES RESULTATS 2020 :

Monsieur le Maire propose de voter les affectations de résultats 2020 comme suit :

Commune :

Excédent de fonctionnement	29 081.09 Euros
Excédent d'investissement	30 388.89 Euros

Service de l'eau :

Excédent de fonctionnement	54 573.64 Euros
Excédent d'investissement	22 643.83 Euros

Appelé à délibéré, le conseil municipal, à la majorité valide les affectations des résultats 2020 **9 POUR**

⇒ VOTE DES 3 TAUX :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2021.

A la majorité des membres présents, le conseil municipal, DECIDE de maintenir les 3 taux comme l'année 2020 soit :

Taxe habitation : 5.53 %

Taxe foncière sur le bâti : 10.86 %

Taxe foncière sur le non bâti : 32.74 % **9 POUR**

Arrivée de Sophie BONNIN

⇒ VOTE DES BUDGETS 2021 (commune et Sce de l'eau) :

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire pour présenter les budgets.

Commune :

Fonctionnement	213 834.09
Investissement	59 827.98
Total Budget	273 662.07

Les subventions sont reportées à l'identique comme l'année précédente soit 200 euros pour l'ACCA, le Comité des fêtes et l'association Point-Virgule. 180 euros pour la coopérative scolaire. 300 euros pour le vélo club et la course cycliste qui aura lieu cette année.

Les investissements prévus sur 2021 sont :

- Changement du PC du maire (1 250 euros). Pour rappel l'ancien PC ira à la bibliothèque.
- Changement mode de chauffage de l'auberge (15 962.05 euros)
- Rénovation de la toiture de la mairie (15 000 euros).

Le programme d'investissement qui sera proposé pour bénéficier du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) sera présenté lors d'une prochaine séance au Conseil Municipal selon le montant que la commune percevra et les devis définitifs des entreprises.

Le programme qui avait été lancé fin 2019 concernant le traitement des archives de la commune passera sur le fonctionnement. : 6520 euros avec une subvention du Conseil Départemental de 3750 euros soit 2770 euros d'autofinancement. Il a commencé en février et devrait se finir en juin probablement.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, VALIDE le budget 2021 pour la commune. **10 POUR**

Service de l'eau :

Fonctionnement	73 131.64
Investissement	94 775.47
Total Budget	167 907.11

Comme les années précédentes, pas de changement sur le budget du service de l'eau, un montant de travaux est toujours prévu au cas où des travaux seraient à faire.

Les seules écritures qui sont passées sur ce budget sont des écritures d'amortissements.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, VALIDE le budget 2021 pour le service de l'eau. **10 POUR**

⇒ LOYERS AUBERGE :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la conjoncture COVID-19, tous les commerces et en ce qui concerne la commune de Cazalis, l'auberge rencontre des difficultés.

Après en avoir discuté plusieurs fois lors des précédentes réunions, il propose de ne pas faire payer à l'auberge les loyers tant que la situation contextuelle n'est pas réglée et tant que l'auberge ne peut pas réouvrir ses portes.

Pour rappel aux élus, Monsieur le Maire les informe qu'en aucun cas les aubergistes en ont fait la demande.

Pour rappel, les loyers de mars à mai 2020 seront annulés ainsi que ceux des 2 premiers trimestres de 2021.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, VALIDE la gratuité des loyers pour l'auberge en attendant l'amélioration de la situation contextuelle. **10 POUR**

⇒ Stationnement caravane devant Auberge de Cazalis :

Lors des réunions hebdomadaires entre élus, de nombreux avis différents ont été exprimés sur la caravane stationnée à l'auberge.

Plusieurs raisons sont avancées concernant la gêne occasionnée par la caravane comme le fait qu'elle soit habitée, son insertion dans l'environnement, le fait qu'elle se trouve sur le domaine public.

Pour rappel, la jeune fille qui loge dans la caravane uniquement la nuit, doit s'en aller fin Août et que la caravane doit être enlevée dès son départ.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal donne son avis sur la situation pour trouver une solution quant à cette caravane.

Il rappelle toutefois que pour l'instant il n'y a pas d'interdiction de la mairie pour stationner sur toute zone publique.

Après en avoir discuté, plusieurs membres du Conseil souhaitent que la caravane soit enlevée fin août 2021 après le départ de la jeune fille et d'autres qu'elle soit enlevée le plus vite possible.

Monsieur le Maire demande aux membres de voter pour ou contre le fait qu'un délai jusqu'à fin août leur soit accordé. Un courrier sera adressé aux restaurateurs en ce sens.

7 POUR - 3 CONTRE

⇒ Validation du rapport du 6 février 2021 de la CLECT et montant de l'attribution de compensation:

Monsieur le Maire donne lecture du montant d'attribution de compensation CLECT pour 2021 : 20 948.11 euros.

Il rappelle qu'il convient de délibérer sur le rapport du 6 février 2021 et de la répartition de la CLECT pour 2021.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, VALIDE le rapport de la CLECT et le montant de l'attribution de compensation pour la commune de Cazalis.

10 POUR

⇒ Affaire BORDESSOULES Philippe (mobil home):

Le Maire rappelle que la construction illicite a bien été démontée et que le mobil home n'est plus sur le terrain.

Par contre, le Procureur de la République souhaite savoir si nous demandons des dommages et intérêts à hauteur de 100 000 euros.

La volonté de la Commission Communale des Impôts Directs était de faire respecter le refus du Permis de construire pour cette construction illégale.

Ceci étant fait, Monsieur le Maire propose de ne pas demander de dommages et intérêts pour cette affaire.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, ACCEPTE de ne pas demander de dommages et intérêts pour cette affaire. **10 POUR**

⇒ PROTOCOLE ACCORD PARC PHOTOVOLTAÏQUE:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Monsieur François ESCOUBET est venu amener un protocole d'accord pour le projet du parc photovoltaïque dont vous avez eu lecture en amont.

Quelques clarifications à demander ont été relevés :

- Le prix de vente du terrain nu à Cazalis. (proposé 2000 euros/ha). Monsieur le Maire se rapprochera du Service des Domaines pour avoir une évaluation.
- 12 hectares à 4 000 euros/ha mais avec une mise à disposition pendant 5 ans ?

Monsieur le Maire, lors d'une prochaine séance, demandera aux élus après avoir éclairci ces sujets, de délibérer sur ce protocole d'accord.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier chemin La Grave :

M. ROUCHALEAU Michel habitant de la Grave a envoyé un courrier concernant le chemin de La Grave et le fait qu'il soit difficilement accessible.

Monsieur le Maire rappelle que ce chemin de La Grave n'est pas répertorié comme chemin rural sur le tableau des chemins ruraux et que donc il appartient aux propriétaires riverains dont il dessert les héritages de contribuer, dans la proportion de leur intérêt, aux travaux nécessaires à l'entretien et à la mise en état de viabilité. Il n'appartient pas au Maire d'user de ses pouvoirs de police pour assurer le respect d'une servitude de passage, ni à la commune de financer la remise en état du chemin.

Récupérateur piles et ampoules :

Un récupérateur de piles est installé dans le bâtiment à côté du tri sélectif à l'école.

Annulation St Patrick- Auberge :

Vu les conditions, le repas à l'auberge prévu pour la St Patrick le 20 mars prochain a été annulé. L'auberge fera des repas à emporter comme habituellement.

Réunion CCID

La réunion de la Commission Communale des Impôts Directs aura lieu le mardi 23 mars à 14 heures à la mairie.

Réunion restauration avec Bernos

Une réunion sur le fonctionnement de la restauration avec Bernos aura lieu le 23 mars à 10 heures. Monsieur le Maire et Sabrina MOULLEC y participeront.

Vaccination COVID-19

Mme GIRESSÉ Françoise nous a fait parvenir par mail ses remerciements pour nos efforts dans la lutte contre ce virus.

Isoloir

Un nouvel isoloir a été commandé pour respecter les consignes de la Préfecture. 2 bureaux de vote doivent être dans la salle du conseil.

Institutrice – Ecole Cazalis

Madame Elodie CAPDEGE, institutrice remplaçante à Cazalis a remis l'école dans une bonne dynamique fédératrice mais aussi d'après les parents, éducative.

Un mail de satisfaction a été envoyé à l'inspecteur dans ce sens et pour que peut-être Mme CAPDEGE reste affectée à l'Ecole de Cazalis.

Monsieur l'inspecteur en est ravi.

Bibliothèque de Cazalis

Angela BALSAMELLI demande à ce que les statuts de la bibliothèque soient changés lors d'une prochaine séance.

En effet, elle ne souhaite plus s'investir dans celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50 heures.